


Commission économique pour l'Europe
Comité des transports intérieurs
**Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports**
Trentième session

Genève, 4-6 septembre 2017

**Rapport du Groupe de travail chargé d'examiner
les tendances et l'économie des transports
sur sa trentième session**
Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1-5	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	6	3
III. Atelier sur les couloirs d'infrastructure de transport en Europe et en Asie (point 2 de l'ordre du jour)	7-9	3
IV. Atelier sur la mobilité en tant que service (point 3 de l'ordre du jour)	10-14	5
V. Liaisons entre ports et arrière-pays (point 4 de l'ordre du jour)	15-17	6
VI. Suivi des faits nouveaux concernant les réseaux de transport paneuropéens (point 5 de l'ordre du jour)	18-22	7
A. Exposé de la Commission européenne sur les progrès accomplis dans le cadre de la mise en place du Réseau transeuropéen de transport	18	7
B. Projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen	19-22	7
VII. Transports dans la région méditerranéenne (point 6 de l'ordre du jour)	23-30	8
A. Rapport du Centre d'études des transports pour la Méditerranée occidentale	23-25	8
B. Réseau de transport euroméditerranéen	26	8
C. Rapport de l'Union pour la Méditerranée	27	8
D. Projet d'établissement d'une liaison fixe entre l'Europe et l'Afrique par le détroit de Gibraltar : rapport sur les activités menées pendant la période 2015-2017 et programme proposé pour la période 2017-2019	28-30	9



VIII.	Liaisons de transport Europe-Asie (point 7 de l'ordre du jour).....	31-38	9
A.	Avancement des activités menées au titre des liaisons de transport Europe-Asie	31-33	9
B.	Couloirs routiers et ferroviaires en Europe et en Asie	34-36	10
C.	Autres initiatives en matière de transport entre l'Europe et l'Asie	37-38	10
IX.	Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (point 8 de l'ordre du jour)	39-40	10
X.	Mobilité urbaine et transports publics : plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme (point 9 de l'ordre du jour)	41-43	11
XI.	Changements climatiques et transports (point 10 de l'ordre du jour).....	44-47	11
A.	Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux	44-46	11
B.	Atténuation des effets des changements climatiques : outil ForFITS de la CEE	47	12
XII.	Examen de la situation, des tendances et de l'économie des transports dans la région de la CEE (point 11 de l'ordre du jour).....	48-59	12
A.	Tendances et économie des transports sur la période 2016-2017 : réalisation des objectifs de développement durable par le développement du transport durable	48-50	12
B.	Tendances et économie des transports sur la période 2014-2015 : financement des infrastructures de transport	51	13
C.	Tendances et difficultés pour les transports routiers.....	52-53	13
D.	Tendances et difficultés pour les transports ferroviaires.....	54-55	13
E.	Tendances et difficultés pour les transports par voie navigable.....	56-57	13
F.	Analyse des statistiques de la CEE sur les transports	58-59	13
XIII.	Assistance technique aux pays en transition (point 12 de l'ordre du jour).....	60-62	14
XIV.	Activités des organes de la Commission économique pour l'Europe présentant un intérêt pour le Groupe de travail (point 13 de l'ordre du jour)	63-65	14
XV.	Programme de travail et évaluation biennale pour 2018-2019 et projet de plan de travail pour 2018-2022 (point 14 de l'ordre du jour).....	66-67	15
A.	Projet de programme de travail et évaluation biennale pour 2018-2019	66	15
B.	Projet de plan de travail pour 2018-2022.....	67	15
XVI.	Questions diverses (point 15 de l'ordre du jour)	68	15
XVII.	Dates de la prochaine session (point 16 de l'ordre du jour)	69	15
XVIII.	Adoption des principales décisions (point 17 de l'ordre du jour)	70	15

I. Participation

1. Le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports a tenu sa trentième session du 4 au 6 septembre 2017, sous la présidence de M^{me} I. Dettbarn (Allemagne). Les représentants des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ci-après y ont participé : Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Grèce, Italie, Kazakhstan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suisse et Turquie. Des représentants de la Chine y ont pris part conformément à l'article 11 du mandat de la CEE. Un représentant de l'Union européenne (DG Move) était présent.

2. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés : bureaux centraux des projets d'autoroute transeuropéenne (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER) de la CEE.

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Centre d'études des transports pour la Méditerranée occidentale (CETMO), Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD), Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN) et Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est (SEETO).

4. Les organisations non gouvernementales (ONG) dont les noms suivent étaient représentées : Fédération routière internationale (FRI), Union internationale des transports routiers (IRU) et Union internationale des chemins de fer (UIC).

5. Ont participé à la session à l'invitation du secrétariat : Université Démocrite de Thrace, Université d'État d'ingénierie des transports de Moscou, PLASKE JSC, Communauté européenne du rail et des compagnies d'infrastructure (CER aisbl), CMS Cameron McKenna LLP, projet d'appui aux transports d'EuroMed, Fluidtime Data Services GmbH, Transcontainer Europe GmbH et Uber.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/61.

6. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour.

III. Atelier sur les couloirs d'infrastructure de transport en Europe et en Asie (point 2 de l'ordre du jour)

Document(s) : Document informel n° 1.

7. À sa vingt-huitième session (Genève, 7-9 septembre 2015), le Groupe de travail avait organisé un atelier consacré aux couloirs routiers et ferroviaires en Europe et en Asie. Les participants avaient estimé que, même si de nombreuses initiatives avaient été lancées pour développer des couloirs de transport entre l'Europe et l'Asie, la coopération entre celles-ci était très réduite, voire inexistante. À sa vingt-neuvième session (Genève, 5-7 septembre 2016), le Groupe de travail avait approuvé la création d'un observatoire des infrastructures de transport en Europe et en Asie qui devait englober toutes les initiatives existantes concernant le développement des infrastructures de transport sur les continents européen et asiatique, le principal objectif étant de resserrer la coopération entre ces initiatives. S'inscrivant dans le prolongement des mesures susmentionnées, l'atelier de cette année a fourni aux experts l'occasion de partager leur expérience dans le domaine du développement de couloirs de transport, de contribuer aux discussions sur les moyens de renforcer la coopération, ainsi que de débattre des principes sur lesquels l'observatoire des infrastructures de transport devrait s'appuyer pour que les différentes initiatives coopèrent davantage.

8. Les participants :

a) Ont pris note des tendances et des faits récents concernant les couloirs de transport dans la région de la CEE :

- Ont noté la proposition consistant à créer une liaison entre le Danube et la rivière Morava, en Serbie, puis l'Axios, en ex-République yougoslave de Macédoine, et, enfin, la mer Méditerranée par le port de Thessalonique ;
- Ont rappelé qu'il avait été convenu en 2015 de mettre en place un réseau central de transport pour les Balkans occidentaux sur la base du réseau global (méthodologie RTE-T) prévu par le mémorandum d'accord signé entre le SEETO et l'Union européenne. Cette initiative étendait le réseau central de transport RTE-T aux Balkans occidentaux ;
- Ont été informés de l'initiative « Une Ceinture et une Route », qui concerne principalement l'Asie, l'Europe et l'Afrique, mais est ouverte à tous les pays dans l'optique d'une coopération économique régionale et d'une prospérité commune, et qui a pour objectif de contribuer à la « connectivité » des politiques publiques, des infrastructures, des transactions commerciales, des activités financières ainsi qu'aux relations entre les peuples. Le projet porte sur 350 axes routiers ouverts au transport international de voyageurs et de marchandises et sur 4 000 lignes de chemin de fer reliant 29 villes dans 11 pays européens ;
- Ont reçu des informations sur le couloir Orient-Méditerranée orientale. Une étude de faisabilité sur la liaison Danube-Oder-Elbe est en cours (à ce jour, l'Elbe est relié à la mer du Nord et le Danube à la mer Noire/mer Méditerranée) ;
- Ont pris note de la création des couloirs de transports « Primorie-1 » et « Primorie-2 » sur les territoires de la Fédération de Russie et de la Chine ;
- Ont été informés de la mise en place du couloir de transport Via Carpatia, qui reliera la mer Baltique à la mer Méditerranée. L'exécution de ce projet permettra de créer la plus courte liaison de transport entre les pays du Moyen-Orient et de l'Europe du Sud-Est et les États baltes, et de contribuer ainsi au lancement de l'initiative d'une nouvelle « Route de la soie » ;
- Ont évoqué le projet d'infrastructure routière de l'OCEMN dite du « Périphérique autoroutier de la mer Noire », qui découle des efforts concertés entrepris par les États membres de l'OCEMN pour moderniser près de 7 500 kilomètres de route autour de la mer Noire, relier les principales villes et zones portuaires de la région et faciliter le transport de marchandises, de conteneurs et d'autres types de cargaison à destination et en provenance de ces ports ;
- Ont également rappelé le projet d'« Autoroute de la mer » de l'OCEMN, qui vise à améliorer les infrastructures portuaires, à introduire de bonnes pratiques, à renforcer la compatibilité et l'interconnexion des systèmes de contrôle du trafic maritime, à favoriser l'intermodalité des transports et à préserver une concurrence libre et loyale dans le domaine des transports maritimes internationaux, et auquel 43 ports de la mer Noire, de la mer Adriatique, de la mer Méditerranée et de la mer Égée entendent participer ;
- Ont pris note de la mise en place du couloir golfe Persique-mer Noire qui fait l'objet d'un accord entre six pays, principalement axé sur l'aménagement de ce couloir.

b) Ont jugé essentiel d'envisager de nouvelles technologies afin que les opérations de transport entre les deux continents soient plus économiques, écologiques et sûres ;

c) Ont constaté que, dans les transports ferroviaires internationaux, la compétitivité des chemins de fer pouvait pâtir de divers obstacles, notamment d'infrastructures médiocres, de tarifs non concurrentiels, de la coexistence de deux régimes juridiques, voire plus, et de retards au passage des frontières ;

d) Sont convenus que le développement de couloirs de transport en Europe et en Asie se heurtait à de nombreuses difficultés :

- Absence de gestion des couloirs et de mécanismes de mise en œuvre ;
- Absence de services communs intégrés le long des couloirs (tarif unique/horaire unique) ;
- Facilitation insuffisante du passage des frontières, en dépit des instruments juridiques en vigueur (Convention sur l'harmonisation, Convention TIR) ;
- Manque de coopération non seulement entre les différentes initiatives de développement des couloirs, mais aussi entre les entreprises ferroviaires ;
- Méconnaissance des intérêts et avantages que présente le développement de couloirs de transport ;
- Méconnaissance des moyens d'attirer les cargaisons.

9. On trouvera le détail des travaux menés dans le cadre de l'atelier, les exposés qui y ont été présentés et tous les documents pertinents sur le site Web de la CEE, à l'adresse www.unece.org/trans/main/wp5/transport_infrastructure_corridors_along_europe_and_asia.html.

IV. Atelier sur la mobilité en tant que service (point 3 de l'ordre du jour)

Document(s) : Document informel n° 2.

10. Lors du débat sur les tendances et les difficultés constatées dans le secteur des transports routiers, tenu à sa vingt-neuvième session (Genève, 5-7 septembre 2016), le Groupe de travail avait demandé au secrétariat d'organiser à sa session suivante un atelier sur la mobilité en tant que service.

11. Tandis que toujours plus de villes dans le monde doivent faire face aux embouteillages et à la pollution, de nouveaux modèles commerciaux et de nouvelles technologies se développent en vue de résoudre les problèmes liés aux déplacements. En 2014, les investissements de capital-risque dans les services favorisant la mobilité se sont élevés à plus de 5 milliards de dollars à l'échelle mondiale, contre moins de 10 millions de dollars en 2009. Outre Uber, la société chinoise Didi Dache, qui compte plus de 100 millions d'utilisateurs dans 300 villes, a collecté plus de 800 millions de dollars et Ola, la plus grande compagnie de taxis à réservation en ligne de l'Inde, a levé jusqu'ici 677 millions de dollars (McKinsey&Company, 2017).

12. Au cours de l'atelier, les participants :

a) Ont noté que la mobilité en tant que service consistait à intégrer diverses formes de services de transport dans une prestation unique accessible à la demande. Pour répondre à une demande du client, l'opérateur met à sa disposition un ensemble varié de possibilités de transport. Pour l'utilisateur, ce type de service peut apporter une valeur ajoutée, car il peut y accéder au moyen d'une application unique et bénéficier d'un seul mode de règlement, ce qui lui évite de passer par des billetteries et des opérations de paiement multiples ;

b) Ont rappelé qu'on comptait plus de 1 200 000 000 de voitures dans le monde, que 22 % de toutes les émissions de carbone provenaient des transports et que les voitures étaient inutilisées 95 % du temps ;

c) Ont été informés que la ville de New Jersey (États-Unis d'Amérique) avait décidé de rémunérer Uber plutôt que de construire une aire de stationnement. La ville a indiqué que cette mesure permettrait de libérer près de 100 places de stationnement à la gare de transit et lui éviterait d'avoir à dépenser des millions de dollars pour aménager des aires de stationnement supplémentaires ;

d) Ont appris que les services de voiture de tourisme avec chauffeur représentaient aujourd'hui 4 % du total des kilomètres parcourus dans le monde. En 2030, ce chiffre atteindra 25 % ;

e) Ont pris note de l'existence de l'Alliance MaaS, partenariat public-privé qui jette les bases d'une approche commune de la mobilité en tant que service et permet de réaliser les économies d'échelle nécessaires à la mise en œuvre et à l'implantation efficaces de ce type de mobilité en Europe et au-delà. Le principal objectif de cette alliance est de faciliter le fonctionnement d'un marché unique et ouvert et le déploiement complet des prestations correspondantes ;

f) Ont été informés de technologies et d'applications qui intègrent divers services de transport dans une seule offre de mobilité ;

g) Ont été informés d'initiatives visant à mettre en place, dans le domaine des chemins de fer, un système électronique intégré de transport de porte à porte ;

h) Sont convenus qu'il n'existait pas, à l'heure actuelle, de cadre harmonisé définissant les modalités selon lesquelles une application concernant la mobilité en tant que service pourrait ou devrait être mise en œuvre, notamment d'un pays à l'autre.

13. Le Groupe de travail a pris note des exposés présentés par les experts. Il a remercié les experts de leur participation et a demandé au secrétariat de veiller à ce que la question soit régulièrement inscrite à l'ordre du jour du Groupe de travail.

14. On trouvera le détail des travaux menés dans le cadre de l'atelier, les exposés qui y ont été présentés et tous les documents pertinents sur le site Web de la CEE, à l'adresse www.unece.org/trans/main/wp5/mobility_as_a_service.html.

V. Liaisons entre ports et arrière-pays (point 4 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/2015/3 et document informel n° 3.

15. Le Groupe de travail a rappelé qu'à sa vingt-huitième session, il avait pris note de la mise en place de l'observatoire des liaisons entre ports et arrière-pays dans le cadre du programme MedNET (Réseau méditerranéen). Il a noté que le programme MedNet était déjà arrivé à son terme et que les responsables de MedNet avaient officiellement confirmé au secrétariat la prise en charge de cet observatoire, qui serait en principe hébergé, géré et étendu à tous les pays de la CEE. Au cours de la session de l'an passé, le Groupe de travail avait pris note des informations présentées par le secrétariat sur les incidences financières du fonctionnement d'un tel observatoire. L'objectif devait consister à ne pas engendrer de dépenses supplémentaires, grâce à des modalités d'organisation permettant le fonctionnement autonome de l'observatoire. Cela signifiait que des experts gouvernementaux seraient chargés d'introduire toutes les informations voulues dans le système et de les mettre à jour.

16. Le secrétariat a informé le Groupe de travail qu'aucune réponse officielle n'avait été reçue de la part des responsables du projet MedNet. Cependant, le secrétariat a fourni des renseignements sur le projet de système d'information géographique (SIG) actuellement mis en œuvre en coopération avec la Banque islamique de développement (BID), laissant entrevoir la possibilité de multiples économies d'échelle entre les deux projets.

17. Le Groupe de travail a décidé de différer sa décision concernant cette question et a chargé le secrétariat de faire le point de la situation à sa session suivante.

VI. Suivi des faits nouveaux concernant les réseaux de transport paneuropéens (point 5 de l'ordre du jour)

A. Exposé de la Commission européenne sur les progrès accomplis dans le cadre de la mise en place du Réseau transeuropéen de transport

Document(s) : Document informel n° 3.

18. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par l'Union européenne et a accueilli avec intérêt l'exposé sur les progrès réalisés dans la mise en place du Réseau transeuropéen de transport. Il a invité l'Union européenne à lui présenter les faits nouveaux concernant ses activités relatives aux corridors de transport paneuropéens à sa trente et unième session, en 2018.

B. Projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/2017/1 et ECE/TRANS/WP.5/2017/2.

19. Le Groupe de travail a accueilli avec intérêt les informations récentes communiquées par le directeur du projet TER concernant les activités menées dans le cadre du projet en 2016-2017, a réaffirmé son soutien au projet et a invité le directeur du projet à faire le point sur les faits nouveaux relatifs au projet à sa trente et unième session, en 2018.

20. Au cours de l'année écoulée, les activités menées au titre du projet TER ont principalement porté sur :

- a) La connectivité : intégration dans les réseaux et les couloirs paneuropéens et asiatiques ;
- b) La visibilité : nouvelle page d'accueil Web, nouvelle brochure et augmentation du nombre de membres du projet TER ;
- c) Le renforcement des capacités ;
- d) Les plans directeurs : mise en œuvre de la version révisée du plan directeur des projets TEM et TER et élaboration du plan directeur pour le réseau ferroviaire à grande vitesse.

21. Le Groupe de travail s'est également félicité des renseignements fournis par le Bureau central du projet TEM sur les activités menées dans le cadre du projet en 2016-2017, a réaffirmé son soutien au projet et a invité le directeur du projet à le tenir informé des faits nouveaux relatifs au projet à sa trente et unième session, en 2018.

22. Les activités menées l'an dernier au titre du projet TEM ont surtout consisté à :

- a) Améliorer la programmation et la planification de l'extension et du développement des réseaux de transport ;
- b) Faire progresser la conception des routes, des superstructures et des installations ;
- c) Intensifier la coopération dans le domaine de la construction de routes ;
- d) Améliorer la gestion des actifs ;
- e) Développer la coopération et l'échange de connaissances concernant la gestion de la circulation, les systèmes de transport intelligents et les systèmes de transport intelligents coopératifs ;
- f) Renforcer la gestion de la sûreté et de la sécurité ;
- g) Prendre en compte la gestion de l'impact environnemental ;
- h) Mettre en place une gestion des données et faciliter la gestion de la mobilité ;

- i) Échanger des connaissances et évaluer les modèles commerciaux et les contrats utilisés pour les activités susmentionnées ;
- j) Comparer les formes d'organisation des autorités chargées des routes et des transports ;
- k) Analyser et évaluer les différentes sources et méthodes de financement.

VII. Transports dans la région méditerranéenne (point 6 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Centre d'études des transports pour la Méditerranée occidentale

Document(s) : Document informel n° 4.

23. Le représentant du CETMO a présenté le rapport sur les activités récentes du Centre en vue de son examen par le Groupe de travail (document informel n° 4).

24. Depuis sa création en 1995, le Groupe transports de la Méditerranée occidentale (GTMO) a notamment pour objectif de promouvoir la coopération sur les questions relatives aux transports dans la Méditerranée occidentale et de contribuer au Partenariat euroméditerranéen. Outre ses activités de planification, il élabore et met à jour certains outils d'analyse :

- a) Bases de données du CETMO sur les aspects socioéconomiques (CETMO-ASE), les infrastructures (CETMO-INFRA), les projets (CETMO-PROJETS) et les flux (CETMO-FLUX) ;

- b) Modèle de prévision des flux de transport, dont la dernière mise à jour a été dirigée par le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UPM). Dans le cadre du mémorandum d'accord signé avec l'UPM, le CETMO a contribué à la mise en œuvre du modèle ;

- c) Outil de visualisation WEB-SIG, qui permet de consulter et de visualiser en ligne une partie des informations enregistrées dans la base de données CETMO-INFRA.

25. Le Groupe de travail a remercié le secrétariat du CETMO de son rapport détaillé et a demandé à être informé des faits nouveaux concernant les activités du Centre à sa session suivante, en 2018.

B. Réseau de transport euroméditerranéen

26. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par l'Union européenne et a salué l'exposé sur les progrès réalisés dans la mise en place du réseau de transport euroméditerranéen. Il a invité l'Union européenne à continuer de communiquer des renseignements actualisés sur les activités relatives aux couloirs de transport paneuropéens à sa trente et unième session, en 2018.

C. Rapport de l'Union pour la Méditerranée

27. Le représentant du CETMO a décrit les activités menées actuellement par l'UPM et les faits nouveaux la concernant.

D. Projet d'établissement d'une liaison fixe entre l'Europe et l'Afrique par le détroit de Gibraltar : rapport sur les activités menées pendant la période 2015-2017 et programme proposé pour la période 2017-2019

Document(s) : Document informel n° 5.

28. Le Groupe de travail a pris note du rapport sur le projet de liaison fixe Europe-Afrique par le détroit de Gibraltar, établi pour la session de 2017 du Conseil économique et social par la CEE et la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Ce rapport comprend une analyse des activités exécutées au cours de la période 2015-2017 et le programme de travail prévu pour la période 2018-2019.

29. La phase 2015-2017 visait avant tout à actualiser les études de faisabilité et à élaborer un nouveau plan de travail pour le projet :

a) Révision des études sur les solutions techniques et des données correspondantes ;

b) Observations et analyse de données sur le trafic voyageurs et le trafic marchandises entre les pays de l'Union européenne et ceux du Maghreb ;

c) Mise à jour des études sur les prévisions de la demande et l'utilisation des futures infrastructures ;

d) Intégration du projet au réseau central multimodal du GTMO par les ministres des transports de ce groupe lors de leur réunion tenue à Lisbonne le 22 octobre 2014, à l'occasion de laquelle ils ont chargé le Groupe d'experts du GTMO et le secrétariat technique 5 + 5 d'assurer un suivi des travaux consacrés à ce projet par l'Espagne et le Maroc ;

e) Engagement des Gouvernements marocain et espagnol en faveur du projet de liaison fixe, exprimé lors de la onzième réunion de haut niveau hispano-marocaine tenue à Madrid le 5 juin 2015, qui a donné lieu à la signature d'un mémorandum d'accord dans le domaine des transports.

30. Notant qu'une résolution du Conseil économique et social invitait la CEE et la CEA à présenter un nouveau rapport à la session du Conseil de 2019, le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa trente-deuxième session (2019).

VIII. Liaisons de transport Europe-Asie (point 7 de l'ordre du jour)

A. Avancement des activités menées au titre des liaisons de transport Europe-Asie

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/2017/3 et document informel n° 6.

31. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de l'avancement des travaux du Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie (projet LTEA) et a présenté, en collaboration avec le consultant de ce groupe, le projet de rapport final sur les travaux du Groupe d'experts (ECE/TRANS/WP.5/2017/3 ; document informel n° 6).

32. Le Groupe de travail a salué les efforts déployés par les experts et le consultant, les a remerciés pour l'excellent travail accompli et a approuvé le rapport final du Groupe d'experts tel qu'il avait été modifié. Il a demandé au secrétariat et au consultant d'inclure dans le rapport toutes les informations pertinentes communiquées au cours de l'atelier consacré aux couloirs d'infrastructures de transport en Europe et en Asie, ainsi que les observations que pourraient formuler les gouvernements, puis de soumettre le rapport au Comité des transports intérieurs en février, pour approbation définitive.

33. Le Groupe de travail a aussi demandé au secrétariat d'organiser à sa session suivante, dans le prolongement de la troisième phase des travaux du Groupe d'experts, une conférence internationale sur la mise en place des couloirs Europe-Asie à laquelle seraient invitées toutes les parties prenantes concernées, notamment les transitaires, les chargeurs, les entreprises ferroviaires et, bien entendu, les gouvernements.

B. Couloirs routiers et ferroviaires en Europe et en Asie

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/2016/3.

34. Le Groupe de travail a rappelé qu'à sa dernière session il avait approuvé la création d'un observatoire des infrastructures de transport, qui devrait englober toutes les initiatives en cours concernant le développement des infrastructures de transport en Europe et en Asie.

35. Le secrétariat a fait savoir qu'il avait reçu de la BID les fonds nécessaires pour créer cet observatoire dans le cadre d'un SIG et que le logiciel correspondant avait déjà été acheté et installé sur un serveur dans les locaux de la CEE. En outre, la BID avait alloué des ressources permettant de recruter des consultants et de recueillir toutes les informations pertinentes.

36. Le Groupe de travail a chargé le secrétariat de fournir des renseignements complémentaires sur la question à sa session suivante.

C. Autres initiatives en matière de transport entre l'Europe et l'Asie

37. Le Groupe de travail a accueilli avec intérêt les informations fournies par le représentant de l'Infrastructure Economics Centre de Moscou sur l'avenir de la coopération entre la Chine et l'Union européenne en matière de commerce et de transport ferroviaire.

38. Il a demandé au secrétariat de continuer d'inviter les instituts et les centres de recherche concernés afin de rester informé de l'évolution des échanges commerciaux et des transports en Europe et en Asie.

IX. Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (point 8 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/6 et ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2016/1.

39. Le Président du Groupe d'experts a rendu compte des travaux réalisés au cours des trois réunions que son groupe avaient tenues depuis la dernière session du Groupe de travail. Celui-ci a noté que les travaux concernant les routes et les terminaux intermodaux avaient bien avancé depuis la formation d'équipes chargées de ces questions et la nomination de leurs responsables, et que les documents correspondants avaient déjà été élaborés. Cependant, il n'en allait pas de même pour les chemins de fer, les voies de navigation intérieure et les ports. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'envisager toutes les solutions possibles, notamment l'envoi de lettres aux gouvernements, pour que le Groupe d'experts puisse poursuivre ses travaux.

40. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par le Président du Groupe d'experts et le secrétariat, et a demandé à celui-ci de présenter des renseignements complémentaires sur cette question à la session suivante.

X. Mobilité urbaine et transports publics : plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme (point 9 de l'ordre du jour)

Document(s): Document informel n° 7.

41. Le Groupe de travail a rappelé qu'à sa dernière session il avait pris note de la méthode définie pour élaborer, en coopération avec le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), le plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme. Cette méthode, décrite dans le document ECE/TRANS/WP.5/2016/4, avait déjà été approuvée par le Bureau du PPE-TSE.

42. Le secrétariat a fait savoir que des consultants avaient été engagés au moyen des fonds du PPE-TSE et avaient commencé à appliquer cette méthode. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de lui fournir davantage de renseignements sur ce point à sa session suivante et de poursuivre l'examen de la question de la mobilité et des transports publics en zone urbaine.

43. Le Groupe de travail a remercié le représentant du Département des transports et du développement des infrastructures routières de Moscou pour les informations utiles communiquées au sujet des programmes visant à encourager la pratique du vélo à Moscou et dans d'autres villes russes.

XI. Changements climatiques et transports (point 10 de l'ordre du jour)

A. Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux

Document(s): Document informel n° 8 et ECE/TRANS/WP.5/GE.3/26.

44. Après l'approbation de son mandat par le Comité des transports intérieurs et le Comité exécutif, le Groupe d'experts a tenu six sessions en 2016 et en 2017 (la huitième les 14 et 15 janvier, la neuvième les 11 et 12 avril, la dixième les 7 et 8 juillet, la onzième les 3 et 4 octobre 2016, la douzième les 27 et 28 mars et la treizième les 22 et 23 juin 2017) jusqu'à l'achèvement de son mandat. Au cours de ces sessions, le Groupe d'experts a :

- a) Examiné les résultats de la première phase ;
- b) Établi et examiné le premier chapitre de son rapport final ;
- c) Élaboré un projet de chapitre sur les politiques nationales, les bonnes pratiques et des études de cas ;
- d) Mis au point, examiné et analysé le questionnaire envoyé aux gouvernements ;
- e) Recueilli (à partir du questionnaire ou d'autres sources, notamment l'Union européenne, le projet LTEA ou les recensements de la circulation routière et du trafic ferroviaire de la CEE), dans un environnement SIG, des renseignements sur les infrastructures de transport de la majorité des États membres de la CEE ;
- f) Reçu de l'Organisation météorologique mondiale, dans un environnement SIG, les projections correspondant aux principaux paramètres climatiques, notamment les précipitations, les températures et la hausse du niveau de la mer.

45. Cependant, pour que le Groupe d'experts puisse mener à bien ses travaux et atteigne les objectifs prévus dans son mandat, il reste beaucoup à faire, notamment l'établissement de la carte des zones sensibles à partir des données recueillies. Il demande donc au Groupe de travail de proroger d'une année supplémentaire son mandat, qui demeurerait inchangé et prendrait effet après approbation finale par le Comité exécutif en 2018, afin qu'il puisse se

réunir au moins trois fois avant de présenter son rapport final à la session que le Groupe de travail tiendra en 2019.

46. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par le secrétariat et a approuvé la prorogation du mandat du Groupe d'experts pour une année supplémentaire après son approbation finale par le Comité exécutif. Il a chargé le secrétariat de le tenir informé de l'avancement des travaux du Groupe d'experts à sa session suivante.

B. Atténuation des effets des changements climatiques : outil ForFITS de la CEE

47. Le Groupe de travail a été informé par le secrétariat des faits nouveaux survenus en 2016 et 2017 concernant l'outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS). Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées et a confirmé son appui à la poursuite du développement de l'outil ForFITS. Il a chargé le secrétariat de faire le point de la question à sa session suivante.

XII. Examen de la situation, des tendances et de l'économie des transports dans la région de la CEE (point 11 de l'ordre du jour)

A. Tendances et économie des transports sur la période 2016-2017 : réalisation des objectifs de développement durable par le développement du transport durable

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/2016/5 et ECE/TRANS/WP.5/2016/6.

48. Le Groupe de travail a rappelé qu'à sa dernière session, il avait décidé de reporter sa décision sur cette question, en attendant que le Comité exécutif se prononce sur la façon dont la CEE devrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. De plus, le Groupe de travail a été informé que le Comité des transports intérieurs avait décidé à sa dernière session (21-24 février 2017), en accord avec la Déclaration ministérielle, de renforcer, dans les limites des ressources existantes, sa contribution à la mise en œuvre des cibles liées aux transports du Programme 2030, de l'Accord de Paris, du Nouveau programme pour les villes et des objectifs de développement durable. Il avait donc demandé à ses organes subsidiaires : a) d'adapter les travaux en conséquence ; b) d'examiner plus avant et d'analyser les contributions des États membres à la mise en œuvre du Programme 2030, d'établir si possible une feuille de route sur la question et d'en rendre compte au Comité. Il avait en outre encouragé les États membres à faire le point avec les coordonnateurs nationaux du Programme 2030.

49. Pour faciliter l'accomplissement de toutes les tâches susmentionnées en tenant compte du caractère limité des ressources, le secrétariat a proposé au Groupe de travail de prendre en considération les éléments suivants :

a) Vu que le questionnaire et l'analyse figurant dans les documents ECE/TRANS/WP.5/2016/5 et ECE/TRANS/WP.5/2016/6 étaient une source de difficultés pour les gouvernements, qui avaient eu du mal à répondre à certaines questions car elles ne portaient pas directement sur les transports, le secrétariat suggérait de consacrer l'analyse des tendances et de l'économie des transports pour la période 2016-2017 à la « mobilité en tant que service », afin de tirer parti des exposés et contributions de grande qualité présentés lors de l'atelier organisé le deuxième jour de la session ;

b) Le secrétariat établirait, en tant que document officiel pour la session suivante du Groupe de travail, un projet de feuille de route sur les contributions des États membres et des sessions du Groupe de travail à la mise en œuvre du Programme 2030, afin que le Groupe de travail puisse l'examiner et en établir la version définitive.

50. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par le secrétariat et a souscrit à ses propositions. Il a demandé au secrétariat de lui fournir de plus amples renseignements sur les deux éléments en question à sa session suivante.

B. Tendances et économie des transports sur la période 2014-2015 : financement des infrastructures de transport

Document(s) : Document informel n° 9.

51. Le Groupe de travail a pris note des informations du secrétariat sur la publication « Tendances et économie des transports sur la période 2014-2015 : financement des infrastructures de transport » et a demandé au secrétariat d'en établir la version définitive dans les meilleurs délais.

C. Tendances et difficultés pour les transports routiers

Document(s) : Document informel n° 10.

52. Le représentant de l'IRU, M. J. Hügel, a présenté les tendances et les difficultés constatées dans le secteur des transports routiers. Il a axé son exposé sur la gestion de la transition vers le transport routier de marchandises sans conducteur, en s'appuyant sur un travail de recherche sur cette question mené récemment par l'IRU et le Forum international des transports. L'une des conclusions à en retenir était que les camions automatisés pourraient réduire la demande de chauffeurs routiers et faire disparaître jusqu'à 4,4 millions d'emplois dans le secteur du transport par camion.

53. Le Groupe de travail a remercié l'IRU de cet exposé et l'a invitée à faire le point de l'évolution du secteur des transports routiers à sa trente et unième session en 2018.

D. Tendances et difficultés pour les transports ferroviaires

Document(s) : Document informel n° 11.

54. La représentante de l'UIC, M^{me} S. Markovic-Chenais, a présenté les tendances et les difficultés observées dans le secteur des transports ferroviaires. Elle s'est appuyée sur un rapport de synthèse de l'UIC contenant des données préliminaires annuelles recueillies pour tous les continents, notamment sur la longueur des lignes ferroviaires, le matériel roulant, les effectifs moyens, l'utilisation des réseaux exprimée en trains-kilomètres, le trafic ferroviaire en nombre de voyageurs, en voyageurs-kilomètres, en tonnes et en tonnes-kilomètres, et le trafic des trains à grande vitesse.

55. Le Groupe de travail a remercié l'UIC de cet exposé et l'a invitée à lui rendre compte de l'évolution du secteur ferroviaire à sa trente et unième session en 2018.

E. Tendances et difficultés pour les transports par voie navigable

56. Le secrétariat a fourni des informations sur les tendances et les difficultés observées dans le secteur des voies de navigation intérieure.

57. Le Groupe de travail a remercié le secrétariat de cet exposé et l'a chargé de lui rendre compte de l'évolution du secteur des transports par voie navigable à sa trente et unième session en 2018.

F. Analyse des statistiques de la CEE sur les transports

58. Le secrétariat a fourni des informations sur l'analyse des statistiques des transports dans la région de la CEE.

59. Le Groupe de travail a accueilli avec intérêt les renseignements communiqués par le secrétariat et l'a chargé de présenter de plus amples informations sur les statistiques relatives aux transports dans la région de la CEE à la session suivante.

XIII. Assistance technique aux pays en transition (point 12 de l'ordre du jour)

Document(s) : Document informel n° 12.

60. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des activités d'assistance technique menées dans les pays en transition. Le Groupe de travail a noté que l'assistance accordée dans le domaine des transports portait principalement, mais non exclusivement, sur le renforcement des capacités des pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase du Sud et de l'Asie centrale, en particulier des pays enclavés. En outre, une assistance liée aux activités de la Division des transports était fournie à d'autres États membres. Les activités d'assistance technique visaient à aider les pays à adhérer aux instruments juridiques, aux normes et aux règles de l'ONU, à les mettre en œuvre ainsi qu'à diffuser le savoir-faire et les meilleures pratiques dans le secteur des transports.

61. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par le conseiller régional de la Division sur les études de performance en matière de sécurité routière. Le conseiller régional a fait observer que 90 % des décès dus aux accidents de la circulation avaient lieu dans des pays à revenu intermédiaire ou faible, alors que ceux-ci ne disposaient que de la moitié des véhicules en circulation dans le monde. Il a en outre fourni des renseignements sur le Projet de renforcement des capacités en matière de gestion de la sécurité routière, dont le principal objectif était d'étoffer les capacités du système national de gestion de la sécurité routière de certains pays en développement ou en transition.

62. Le Groupe de travail a pris note des informations relatives à l'état d'avancement des activités d'assistance technique aux pays en transition et a prié le conseiller régional de lui présenter des informations sur la question à sa session suivante.

XIV. Activités des organes de la Commission économique pour l'Europe présentant un intérêt pour le Groupe de travail (point 13 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/254.

63. Le secrétariat a fait savoir que le Comité des transports intérieurs, à sa soixante-dix-huitième session, avait reconnu la nécessité de s'adapter aux nouvelles réalités et aux nouvelles dynamiques de l'environnement stratégique dans lequel le Comité fonctionne. Il avait décidé que le secrétariat établirait, en concertation avec le Bureau, les présidents des organes subsidiaires et les comités de gestion des conventions sur les transports relevant du mandat du Comité, un document stratégique énonçant les priorités et les grandes orientations. Le Comité avait eu l'occasion d'examiner l'avant-projet de résumé exécutif du document de stratégie (ECE/TRANS/2017/R.1), dans lequel figuraient les principales conclusions et recommandations, afin d'envisager des moyens de renforcer le rôle et l'efficacité du Comité et de ses organes subsidiaires face aux difficultés et aux possibilités rencontrées au niveau international.

64. En outre, le Comité s'était félicité des débats sur le renforcement de son propre rôle dans une conjoncture mondiale en pleine mutation, tenus lors de la réunion des présidents des organes subsidiaires. Les moyens d'accroître l'influence du Comité et de ses organes face aux défis actuels et aux nouvelles perspectives au niveau mondial avaient été passés en revue, conformément à la résolution ministérielle du 21 février 2017 adoptée à la soixante-dix-neuvième session du Comité, notamment par la prise en compte, dans les mandats des groupes de travail, des questions relatives à la mise en œuvre des objectifs de développement durable axés sur les transports. À cet égard, les groupes de travail devraient envisager de préparer des contributions au projet de stratégie du Comité des transports

intérieurs que le Comité examinera à sa session de 2018 et, s'il y a lieu, d'établir également des feuilles de route pour atteindre ces objectifs.

65. Le Groupe de travail a pris note des informations du secrétariat sur le document de stratégie du Comité des transports intérieurs et a demandé au secrétariat de lui fournir des informations actualisées sur les décisions du Comité au cours de la session suivante.

XV. Programme de travail et évaluation biennale pour 2018-2019 et projet de plan de travail pour 2018-2022 (point 14 de l'ordre du jour)

A. Projet de programme de travail et évaluation biennale pour 2018-2019

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/2017/4.

66. Le Groupe de travail a rappelé qu'à sa vingt-huitième session, tenue du 7 au 9 septembre 2015, il avait approuvé des indicateurs d'efficacité pour la mesure des réalisations escomptées en 2016 et 2017 (ECE/TRANS/WP.5/58, par. 79). Conformément à la décision du Comité des transports intérieurs d'examiner son programme de travail tous les deux ans, le prochain examen étant prévu en 2018, le Groupe de travail a examiné et adopté son programme de travail pour 2018-2019, tel que modifié, ainsi que les paramètres pertinents pour l'évaluation biennale. Le projet de programme de travail pour 2018-2019 et les indicateurs applicables aux réalisations escomptées figurent dans le document ECE/TRANS/WP.5/2017/4.

B. Projet de plan de travail pour 2018-2022

67. À sa soixante-dix-huitième session (Genève, 23-26 février 2016), le Comité avait fait observer (voir ECE/TRANS/254, par. 159) que la formule du plan de travail quadriennal s'était avérée très utile par le passé pour établir les mandats de ses organes subsidiaires les années paires, en servant de « passerelle » pour les quelques mois qui s'écoulaient entre la fin d'un programme biennal et l'approbation du programme de travail de l'exercice biennal suivant. Néanmoins, le format du programme de travail ayant été modifié en 2015, la formule du plan de travail quadriennal ne devrait plus être appliquée. Compte tenu de ce fait nouveau, le Comité avait décidé de ne plus produire un tel document à l'avenir.

XVI. Questions diverses (point 15 de l'ordre du jour)

68. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

XVII. Dates de la prochaine session (point 16 de l'ordre du jour)

69. La trente et unième session du Groupe de travail devrait en principe se tenir à Genève du 4 au 6 septembre 2018.

XVIII. Adoption des principales décisions (point 17 de l'ordre du jour)

70. Le Groupe de travail a adopté la liste des principales décisions prises à sa trentième session et a demandé au secrétariat et à la Présidente d'établir le rapport complet pour le diffuser auprès des membres du Groupe de travail, afin qu'ils formulent des observations sur les points ne figurant pas sur la liste des principales décisions.